

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation
30/05/2024

Date d'affichage
30/05/2024

OBJET

Subventions d'actions sociales –
PROGRAMMATION 2023 du
CONTRAT DE VILLE

Séance du 10 juin 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le dix _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. – PITTION V. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. – NIOGRET C. - PARNALLAND E. – COLOMBET M. – CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. – BARBERIS P. – BOURDONNAY C. – RHODET F. – PERDRIX T. – DE MATOS C. – BARBIER M. - K. HASSOUN - LADRE R.

Absents: ARMETTA C. - PARIS-CADET J. – GROSSIORD A. - BUFFAUT C.

Procuration est donnée par PICHON H à NIOGRET C

Procuration est donnée par KILIC D à V. RAVET

Procuration est donnée par OZDEMIR Y à FRATTER M.

Procuration est donnée par MOREIRA J. à MILLET D.

Secrétaire de Séance: BARBERIS Peggy

Rapporteur : V. RAVET

Véronique RAVET informe que depuis le 1er janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération est devenue compétente en matière de politique de la ville.

Cette compétence intègre le pilotage du Contrat de Ville signé le 3 juillet 2015.

Haut-Bugey Agglomération est également compétente sur les thématiques relatives aux projets de développement urbains, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que pour les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Véronique RAVET rappelle le principe de l'appel à projet, qui est traditionnellement lancé lors des déjeuners politique de la ville (le 12.12.2023). La plaquette a été transmise à l'ensemble des porteurs de projet leur spécifiant toutes les modalités et une attention particulière a été apportée pour qu'une meilleure coordination des projets ait lieu. Un point de présentation sur les cités éducatives (nouveau dispositif) a aussi été fait pour que chacun comprenne bien les enjeux des deux dispositifs qui se veulent complémentaires.

PRINCIPE :

Les porteurs de projets déposent un dossier décrivant leur action et leur demande de financement. Le projet d'action est étudié en Comité technique puis validé en comité de pilotage si retenu.

Ce projet doit impérativement correspondre aux attentes des financeurs, et s'inscrire dans le cadre du contrat de ville.

Pour rappel les axes prioritaires pour 2020/2023 sont :

- améliorer le cadre de vie et envisager le renouvellement urbain
- rapprocher les entreprises et les habitants / construire des parcours coordonnés vers l'emploi et la formation
- réduire la précarité sanitaire et aider au « aller mieux »
- Créer les conditions d'un environnement scolaire favorable.
- Favoriser le sentiment de tranquillité et prévenir la délinquance
- Contribuer au vivre ensemble.

Et les axes transversaux sont :

- Favoriser l'égalité Femme/Homme
- Communiquer de manière adaptée avec les habitants des quartiers prioritaires
- Décloisonner les approches

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20240610-D_2024_06_10_02-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024

Pour rappel, l'année 2024 est une année de transition avec un contrat de ville 2024/2030 en cours d'écriture et une articulation à trouver avec la cité éducative, qui vient tout juste d'être renouvelée pour la période 2024-2026. (année civile) Pour la programmation 2024 du contrat de ville, c'est 60 dossiers qui ont été déposés et étudiés en comité technique les 6 et 21 Mars dernier. Le comité de pilotage réuni le 22 mai dernier a validé cette programmation.

Véronique RAVET expose les éléments de programmation 2024 actés en COPIL, dont elle propose que des actions soient financées par la commune.

Le Conseil Municipal de BELLIGNAT finance des actions pour une somme pouvant aller à 14 000 €.

Le CCAS de BELLIGNAT finance des actions à hauteur 6 500 € auquel s'ajoute le financement du Programme de réussite éducative (PRE) pour 8 000 € cette année.

<u>Centre Social et Culturel Jacques Prévert</u>	Gestion Sociale et Urbaine des proximités au Pré des Saules (GSUP)	Vers un quartier renouvelé et adopté par ses habitants : - qualité d'infos à tout moment pour toutes interventions - service proactif - accompagnement rassurant et pertinent vers de nouveaux usages.	2 000 €	Cadre de vie et Renouvellement urbain
<u>Centre Social et Culturel Jacques Prévert</u>	Projet Mémoire	Valorisation de l'histoire et mémoire du quartier - redynamiser, provoquer des échanges entre habitants - recueillir la parole, les souvenirs, la mémoire des habitants via les ateliers participatifs - réalisation d'un film - Vidéo-mapping	2 000 €	Cadre de vie et Renouvellement urbain
<u>Centre Social et Culturel Jacques Prévert</u>	"ART URBAIN, CULTURE, JEUNES: ENSEMBLE POUR UN RENOUVELLEMENT ARTISTIQUE DU QUARTIER"	Stimuler l'engagement constructif des jeunes du quartier du Pré des Saules, en pleine rénovation urbaine, les encourageant à exprimer leur créativité et à s'immerger dans la culture urbaine, en collaboration avec le NPNRU, à travers la réalisation d'une œuvre collective. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des deux précédentes éditions du "projet graff au cœur du quartier". Projet rampe accès CSJP	2 000 €	Cadre de vie et Renouvellement urbain
<u>FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX DE L'AIN</u>	ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS - DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LA CONSTRUCTION DES CONTRATS DE VILLE ENGAGEMENT-QUARTIER 2030	Assurer le suivi de la "participation active et effective des habitants" membres ou non du CC. - Animer des séances à visée formative destinées aux habitants en lien avec les sujets du contrat de ville qui ont émergé lors des concertations citoyennes 2023 et qui sont inscrites dans les nouveaux contrats de ville.	500 €	Vivre ensemble – cohésion sociale
<u>Centre Social et Culturel Jacques Prévert</u>	CONSEIL CITOYEN DE BELLIGNAT	Recueillir et recevoir les idées, les besoins des habitants qu'il fait remonter auprès des institutions concernées : mairie, bailleurs sociaux - Assurer une permanence à la Maison du Projet - Etre présent sur tous les temps dans les projets de rénovation urbaine concernant le quartier	1 000 €	Vivre ensemble – cohésion sociale

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20240610-D_2024_06_10_02-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024

		prioritaire du Pré des Saules de Bellignat - Proposer des actions pour mieux "vivre ensemble" (créer du lien social) - Contribuer aux instances de décisions du contrat de ville (comités technique, comités de pilotage)		
<u>GO-ON FORMATION</u>	PREPARATION AU DELF	Les objectifs de ce parcours : - Evaluer le niveau des personnes - Les préparer à l'examen du DELF correspondant à leur niveau	1 000 €	Emploi et développement économique
<u>BGE PERSPECTIVE</u>	ETUDE DE FAISABILITE MON COMMERCE'EN TEST	Maintenir, développer et faciliter l'implantation d'activité de proximité (notamment dans la restauration), dans les Quartiers Politique de la Ville de HBA - Renforcer les entreprises dirigées par les habitants des QPV en facilitant l'accès à l'offre d'accompagnement pour les entrepreneurs, notamment les entrepreneurs installés, d'une part, et en stimulant le réseau entre pairs d'autre part.	1 000 €	Emploi et développement économique
<u>Centre Social et Culturel Jacques Prévert</u>	INSERTION SOCIALE PAR LE Français	Promouvoir l'intégration et l'inclusion des personnes de nationalité étrangère, en créant des opportunités d'apprentissage et de convivialité en développant des liens extracommunautaires. Accompagner les personnes vers l'autonomie dans la vie quotidienne au travers de la pratique de la langue française.	1 000 €	Emploi et développement économique
TOTAL :			10 500 €	

Cadre de vie et Renouveau urbain	6 000 €
Vivre ensemble – cohésion sociale	1 500 €
Emploi et développement économique	3 000 €
Laïcité, Citoyenneté et valeurs de la république	0 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

Le Secrétaire de Séance

P. BARBERIS



Suivent les signatures
(Pour copie conforme)

Le Maire,

V. RAVET




Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20240610-D_2024_06_10_02-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024